



A Gembloux, le 11/10/2017 :

Coût et impacts des normes énergétiques (PEB) sur les valeurs immobilières.

Par Luc Hamoir, géomètre-expert, expert en assurances, professeur d'expertise immobilière, assisté d'un spécialiste PEB.

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance
Agréation IPI: 3 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres
Ordre des architectes : 3 points pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!

Contenu de la formation :

1) Présentation des normes et performances énergétiques

- Contextualisation (norme EU >> BEL >> RW >> Domaine de la construction)
- Normes PEB actuelle (= réglementation PEB 2015)
 - Travaux concernés (construction ou rénovation)
 - Performances concernées (isolation, ventilation, systèmes)
 - Indicateurs à respecter (niveau K ; U/R ; Ew/Espec ; ventilation et surchauffe)
 - Ligne du temps (exigences passées + fausse croyance « basse énergie ») et mise en perspective (exigences futures : Passif et nZEB)
 - Déroulement mission PEB (applications administratives) et honoraires
 - Autres missions et contexte : CPE/PAE/EF/PHPP
- Résumé/synthèse

2) Impact des normes et performances énergétiques dans la construction neuve (PEB conforme) – résidentielle ou commerce/bureaux

• Isolation (enveloppe)

- Construction « lourde » (type maçonnerie) - Isolants type PUR/PIR/XPS
 - Performances (valeurs lambda et épaisseurs)
 - (sur-)coûts (€/m² et cm d'épaisseur) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

- Construction « légère » (type ossature bois) – Isolants type laines minérales/naturels écologiques
 - Performances (valeurs lambda et épaisseurs)
 - (sur-)coûts (€/m² et cm d'épaisseur) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

- Châssis (enveloppe) – profilés + double ou triple-vitrages
 - Performances énergétiques
 - (sur-)coûts (€/m²) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

• Chauffage/ECS (systèmes)

- Chaudières (gaz/fioul/biomasse)
 - Performances (condensation, etc.)
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

- PAC (+ chauffage sol)
 - Performances
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

• Ventilation (systèmes)

- Système C
 - Performances
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

- Système D (VMC)
 - Performances
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

• Energies renouvelables (systèmes)

- Panneaux solaires thermiques
 - Performances
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits

- Panneaux solaires photovoltaïques
 - Performances

- (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
- Risques pathologiques induits

• Résumé/synthèse (tableau comparatif) et applications concrètes sur projet neuf

3) Impact des normes et performances énergétiques dans la rénovation (PEB conforme)

- Isolation (enveloppe) tous types de constructions
 - (sur-)coûts (€/m² et cm d'épaisseur) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits
- Châssis (enveloppe) tous types de constructions
 - (sur-)coûts (€/m²) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits
- Chauffage/ECS (systèmes) – chaudière/PAC
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits
- Ventilation (systèmes) – C ou D
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits
- Energies renouvelables (systèmes) – Thermique ou PV
 - (sur-)coûts (€) + impact sur la valeur de l'immeuble
 - Risques pathologiques induits
- Résumé/synthèse (tableau comparatif) et applications concrètes sur projet rénovation

4) Conclusion : exigences futures (maisons passives et maisons nZEB « Nearly zero-energy building »)

Acquis prévus par la formation :

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre partiellement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014) ; branches 8 et 9.

Copyright 2017:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

De 13h à 17h

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement: BE85 001-7059590-06